

Le dialogue social entre le Syndicat des enseignants de l'éducation nationale (Seena) et l'État gabonais de 1990 à 2003 : un instrument efficace de progrès social

Clotaire MESSI ME NANG,
Maître-assistant en histoire de l'Afrique,
Département d'Histoire et Archéologie,
Université Omar Bongo (Gabon)
messiclotaire@gmail.com

Résumé

Le début des années 1990 a vu l'émergence de divers mouvements sociaux dans le paysage social gabonais. Dans le secteur de l'éducation nationale, est apparu le Syndicat des enseignants de l'éducation nationale (Seena) pour porter les revendications des enseignants auprès des pouvoirs publics. Grâce à une intense activité syndicale, marquée par des grèves et des débrayages répétitifs, le Seena a su pousser les gouvernants à la table des négociations, afin d'obtenir une amélioration des conditions de travail et de vie des enseignants gabonais. Ainsi, la question centrale ici est celle de savoir quel a été l'impact de ces négociations sur la condition enseignante au Gabon. La présente réflexion montre que le dialogue social entre le Seena et les autorités publiques a été un instrument efficace pour la transformation de l'ordre social des enseignants, sur la période 1990-2003. Pour valider cette hypothèse, la méthodologie de recherche consiste en l'analyse des faits à la lumière des sources de première main provenant du ministère de l'Éducation nationale, de la presse écrite et d'une enquête orale auprès de certains acteurs enseignants, témoins directs des différents rounds de négociations avec les gouvernants gabonais.

Mots clés : Dialogue social – Seena – Changement social – Mouvement social – Gabon.

Social dialogue between Seena and the Gabonese state from 1990 to 2003 : an effective instrument of social progress.

Abstract

The early 1990s saw the emergence of various social movements in the Gabonese social landscape. In the national education sector, the National Education Teachers Union (Seena) has emerged to bring teachers' demands to the public authorities. Thanks to intense union activity, marked by repeated strikes and walkouts, the Seena was able to push the rulers to the negotiating table in order to obtain a transformation of the working and living conditions

of Gabonese teachers. So the central question here is what was the impact of these negotiations on the status of teachers in Gabon? This reflection shows that the social dialogue between the Seena and the public authorities was an effective instrument for the transformation of the social order of teachers, over the period 1990-2003. To validate this hypothesis, the research methodology consists of analyzing the facts in the light of first-hand sources from the Ministry of National Education, the written press and an oral survey of certain teachers witnesses direct from the various rounds of negotiations with the Gabonese rulers.

Key words : Social dialogue - Seena - Social change - Social movement - Gabon.

Introduction

Le «renouveau démocratique» (W.-A. Ndombet, 2009) du début des années 1990 a favorisé l'éclosion de divers mouvements sociaux dans le paysage social gabonais, aussi bien dans l'administration publique que dans le monde de l'entreprise privée. Dans le secteur de l'éducation nationale, des coordinations des enseignants ont vu le jour dans des établissements d'enseignement secondaire de Libreville, respectivement au lycée d'État de l'Estuaire et au lycée technique Omar Bongo¹. Ces coordinations ont donné, en 1991, le Syndicat des enseignants de l'éducation nationale (Seena), organisation syndicale appelée à mobiliser tous les enseignants du Gabon pour obtenir des pouvoirs publics une amélioration substantielle des conditions de travail et de vie des membres de la corporation. Dans cette perspective, le Seena engagea aussitôt une vigoureuse action syndicale, à travers des grèves répétitives qui poussèrent les autorités à ouvrir une série de négociations avec les représentants des enseignants. Ainsi, la question centrale, qui structure la présente réflexion, est celle de savoir quel a été l'impact de ces négociations syndicales entre le Seena et l'État sur la condition sociale des enseignants gabonais ? Je soutiens que le Seena et l'État ont mené plusieurs rounds de négociations qui ont permis une amélioration notable des conditions de travail et d'existence des enseignants gabonais entre 1990, moment du rétablissement des libertés démocratiques fondamentales, et 2003, année de la signature de la trêve sociale qui a mis en veilleuse l'activité syndicale au Gabon pendant trois ans. De ce point de vue, le dialogue social, entendu comme «tous types de négociation, de consultation, ou simplement d'échange d'information entre les différents représentants des

1. Entretien réalisé avec Samuel Ngoua Ngou, le 17 juillet 2018 à Libreville.

gouvernements, des employeurs et des travailleurs [...]»², a été ici un formidable instrument pour apporter des solutions aux problèmes professionnels des enseignants. Ce travail est novateur dans le champ des recherches sur le syndicalisme au Gabon, lesquelles traitent essentiellement des conditions d'apparition et d'évolution du mouvement syndical, de la représentation des syndicats et de la lutte syndicale (G. Ondimba Epigat, 1978; E. C. Nkeze Igouwe, 1983; Ella King Zock, 1998; C. Guibounou, 2007; A. Moudjègou Moussavou, 2007; S. F. Ndongouna, 2009; C. Messi Me Nang, 2012 et 2014). Pour valider les hypothèses de travail, je m'appuierai sur des sources de première main, en l'occurrence des documents administratifs provenant du ministère de l'Éducation nationale, des coupures de presse et des témoignages oraux issus d'une enquête de terrain pour la réalisation d'un mémoire de master conduit sous ma direction (M. K. Minto'o Menie, 2018). De là, la structuration de cette étude en trois points : le premier présente les revendications syndicales du Seena qui font l'objet de négociations avec le gouvernement; le deuxième soutient l'idée d'un dialogue soutenu entre le Seena et l'État; enfin, le troisième point montre les résultats découlant de ce dialogue social.

1. Une multitude de revendications syndicales

Dès sa mise en place en 1990, la Coordination des enseignants de l'éducation nationale, qui se mua plus tard, en 1991, en Seena, déploya une intense activité revendicative auprès des autorités publiques. En effet, au cours de cette décennie des années 1990, et même au début des années 2000, le Seena multiplia les grèves et les débrayages pour dénoncer les mauvaises conditions de travail et d'existence des enseignants gabonais. Il est difficile de retrouver les cahiers de charge de ce syndicat sur cette période du début des années 1990, mais les sources disponibles sur le sujet

2. Convention 154 de l'Organisation internationale du travail (OIT), [en ligne] <https://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>. Consulté le 20 août 2020 à 20 heures 32 minutes.

permettent de dégager l'essentiel des doléances des enseignants. L'examen de ces divers documents révèle une multitude de revendications syndicales, comme l'atteste ce passage du journal *L'Union* du mardi 13 février 1990 :

Des renseignements recueillis [...], il ressort que les enseignants du primaire sont en butte à une multitude de difficultés, qu'ils résumement en six chapitres : le statut particulier de l'enseignant, la révision à la hausse de leurs salaires, des indemnités de logement et de transport, ainsi qu'une bonne planification des affectations, l'intégration dans la Fonction publique pour les nouveaux, le recyclage dans les CFPP, un plan de carrière bien défini et enfin l'augmentation des structures d'accueil³.

Conditions de travail	Conditions d'existence
Augmentation des structures d'accueil	Des logements pour les enseignants
Réouverture des concours professionnels	Augmentation des salaires
Gratuité du matériel pédagogique et didactique	Augmentation des indemnités de logement et de transport
Statut particulier de l'enseignant	Octroi des postes budgétaires
Plan de carrière bien défini	
Création d'un syndicat des enseignants	
Maintien des classes maternelles à l'Éducation nationale	
Bonne planification des affectations des enseignants	
La sécurité physique des enseignants	

Sources : *L'Union* n° 4232 du mardi 13 février 1990, p. 4 ; *L'Union* n° 4235 du vendredi 16 février 1990, p. 4 ; Ministère de l'Éducation nationale, *Procès-verbal de la réunion quadripartite ministère de l'Éducation nationale, chefs d'établissement, associations des parents d'élèves et la Coordination des enseignants de l'éducation nationale*, décembre 1990 ; Ministère de l'Éducation nationale, *Compte rendu de la réunion ministère de l'Éducation nationale et la Coordination des enseignants de l'éducation nationale*, janvier 1991 ; Ministère de l'Éducation nationale, *Compte rendu de la réunion ministère de l'Éducation nationale et la Coordination des enseignants de l'éducation nationale*, février 1991 ; Ministère de l'Éducation nationale, *Compte rendu de la réunion ministère de l'Éducation nationale et la Coordination des enseignants de l'éducation nationale*, mars 1991 ; Ministère de l'Éducation nationale, *Compte rendu de la réunion ministère de l'éducation nationale et le bureau national du Syndicat des enseignants de l'éducation nationale*, août 1991.

Tabl. 1. Doléances des enseignants entre 1990 et 2003

3. *L'Union* n° 4232 du mardi 13 février 1990, p. 4.

L'ensemble des revendications des enseignants sur la période 1990-2003, dont le tableau 1 donne un aperçu global, peut être réparti en deux grandes catégories : les réclamations axées sur les conditions de travail et les doléances portant sur les conditions d'existence.

En effet, on dénombre ici treize grandes doléances du Seena, lesquelles traduisaient les aspirations des enseignants pour le changement social, en l'occurrence pour l'amélioration de leurs conditions de travail et d'existence. Comme le montre ce tableau des doléances, on note une dominance des revendications d'ordre professionnel : les conditions de travail font l'objet de neuf points de revendications, alors que les conditions de vie ne concentrent que quatre points. Ce qui infirme d'ailleurs l'opinion selon laquelle les enseignants ne posent que des problèmes liés à leur condition salariale. Les doléances du Seena montrent bien que les enseignants se souciaient du bon exercice de leur métier, comme en témoignent ces propos de Samuel Ngoua Ngou :

De 1990 à 1995, nous posions beaucoup plus les problèmes liés aux conditions de travail du personnel de l'Éducation nationale. Nous mettions en avant les revendications sur les conditions de travail de l'enseignant, d'autres questions venaient après. Nous estimions que ces questions étaient très essentielles dans notre champ de bataille. Par exemple, les effectifs pléthoriques dans le primaire, pour nous, c'était une question très essentielle à laquelle il fallait des solutions immédiates⁴.

Le problème des effectifs pléthoriques tenait une place importante dans les revendications professionnelles. Les classes bondées étaient (et sont encore aujourd'hui) une réalité criarde de l'école gabonaise, notamment dans le primaire où « la situation était alarmante, [car] il y avait des classes à 100 élèves pour un seul enseignant [...] placé dans une salle prévue pour une quarantaine d'élèves »⁵. Le quotidien *L'Union* abonde dans ce sens en citant le

4. Entretien réalisé avec Samuel Ngoua Ngou, le 17 juillet 2018 à Libreville.

5. Entretien réalisé avec Magloire Memiaghé, le 20 octobre 2018 à Libreville.

cas d'un établissement primaire qui comptait neuf salles de classe pour un effectif de 1 400 élèves, soit théoriquement 155 écoliers par classe⁶. L'augmentation des structures d'accueil était donc une revendication justifiée, qui visait à améliorer les conditions de travail des enseignants confrontés à la problématique de la massification des effectifs scolaires.

Une autre doléance concernait les concours professionnels. Les enseignants réclamaient la réouverture de tous les concours professionnels, dont ceux des instituteurs adjoints et des moniteurs suspendus depuis 1974⁷. Il s'agissait, là aussi, d'une préoccupation importante qui montrait le souci d'une évolution dans la carrière. D'où d'ailleurs, les revendications sur l'adoption d'un statut particulier de l'enseignant, fixant les droits et obligations des professionnels de l'éducation, et sur la codification d'un plan de carrière, afin que chaque enseignant puisse progresser dans la profession. Outre ces préoccupations pour l'évolution de carrière ou le bien-être au travail, l'on relève également des doléances d'ordre pédagogique, comme la gratuité du matériel pédagogique et didactique, pour faciliter les apprentissages, et le maintien des classes maternelles sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Les enseignants réclamaient aussi une bonne planification des affectations, lesquelles se faisaient davantage selon un système clientéliste bien connu à l'époque. Dans le même temps, ils demandaient la sécurisation des établissements en raison de l'agitation scolaire que connaissait le monde l'éducation avec les grandes grèves des années 1990. Enfin, le Seena exigeait la reconnaissance officielle des syndicats dans un contexte de prohibition du syndicalisme. Les doléances portant sur les conditions de vie concernaient tout d'abord le relèvement des conditions salariales des enseignants. C'était une question centrale pour le Seena, qui trouvait son origine dans la situation précaire des travailleurs gabonais du secteur de l'éducation et aussi dans les injustices au travail dont

6. *L'Union* n° 4232 du mardi 13 février 1990, p. 4.

7. *L'Union* n° 4235 du vendredi 16 février 1990, p. 4.

ils faisaient l'objet par rapport à leurs collègues expatriés. Dans le monde de l'éducation, les enseignants expatriés étaient, à l'époque, bien mieux traités que les enseignants nationaux, comme le souligne Samuel Ngoua Ngou dans les propos suivants :

[...], dans le secteur de l'éducation, la situation des travailleurs était précaire. Par exemple, il y avait de nombreuses injustices sociales. Des enseignants expatriés percevaient de gros salaires par rapport aux nationaux. Ils avaient des indemnités de transport et de logement importantes. [...], lors des grandes vacances, l'État leur délivrait des billets d'avion pour leur séjour à l'extérieur du pays⁸.

Ainsi, pour les enseignants gabonais, il fallait absolument finir avec cette différence de traitement entre personnels d'une même corporation. Dès lors, on comprend la pertinence des revendications sur la revalorisation des indemnités de transport et de logement. Tout cela participait de l'amélioration du niveau de vie des enseignants, lequel avait indubitablement un impact sur leur rendement. L'on sait, par exemple, que le logement est un outil indispensable de travail pour un enseignant, car c'est en ce lieu que se fait l'essentiel du travail de conception, de préparation des séquences de cours et de correction des devoirs. Enfin, un dernier point important concernait l'octroi des postes budgétaires aux personnels de l'éducation nationale. Il s'agissait, ici, de l'intégration des enseignants dans la Fonction publique gabonaise, dont plusieurs d'entre eux cumulaient jusqu'à dix ans de travail sans postes budgétaires, donc sans possibilité de jouir de l'ensemble de leurs droits de fonctionnaires de l'État gabonais. Une situation anormale, juridiquement, qui suscitait les récriminations des enseignants.

Quoi qu'il en soit, comme on le voit, le Seena portait à l'attention des autorités publiques une multitude de doléances, au double plan des conditions de travail et d'existence. Sur la base de ces revendications, le gouvernement gabonais amorça une série de négociations avec les représentants des enseignants.

8. Entretien réalisé avec Samuel Ngoua Ngou, le 17 juillet 2018 à Libreville.

2. Un dialogue social soutenu

Entre 1990 et 2003, on observe un dialogue social soutenu entre le Seena et le gouvernement gabonais. Celui-ci se manifeste à travers une série de rounds de négociations entre les représentants des enseignants et les pouvoirs publics.

À la lumière des sources disponibles, la concertation du mardi 12 février 1990, entre le ministre de l'Éducation nationale, Guy Nzouba Ndama, et des instituteurs de Libreville, marque le premier round des négociations entre les enseignants et l'État⁹. Mais, il s'agissait d'une réunion quelque peu improvisée par le ministère suite à une grève déclenchée par les instituteurs de Libreville, lesquels n'avaient pas d'ailleurs eu le temps de formaliser leurs doléances dans un document. Le jeudi 14 février, une autre rencontre se tint à l'auditorium de l'École normale supérieure (ENS). Cette fois-ci, face au ministre de l'Éducation nationale et au gouverneur de la province de l'Estuaire, la Coordination des enseignants de l'Éducation nationale, conduite par son porte-parole, André Meyo¹⁰. Le gouvernement n'avait plus comme interlocuteurs les seuls instituteurs de Libreville, mais tous les enseignants du Gabon, constitués en coordination. Le porte-parole le signifia bien au cours de cette rencontre, avant de décliner, sommairement, le cahier de charge des enseignants en trois grandes articulations : les revendications d'ordre pédagogique, les revendications d'ordre statutaire et les revendications d'ordre social. Il précisa que la coordination avait élaboré un document détaillé à ce sujet, mais elle entendait en discuter uniquement avec le président de la République, Omar Bongo. Elle n'eut cependant gain de cause.

Pour autant, une concertation plus poussée se tint le 5 décembre 1990 avec de nouveaux acteurs : du côté du gouvernement, le ministre de l'Éducation nationale, Marc Louis Ropivia, et du côté de la coordination, Samuel Ngoua Ngou. Aux deux interlocuteurs directs, s'étaient joints un

9. *L'Union* n° 4232 du mardi 13 février 1990, p. 4.

10. *L'Union* n° 4235 du vendredi 16 février 1990, p. 4.

représentant des chefs d'établissement scolaire et le président des associations des parents d'élèves¹¹. Lors de cette rencontre, les différents partenaires avaient débattu des modalités pratiques de la construction des infrastructures scolaires, de la fourniture aux établissements du matériel pédagogique et didactique, de l'accélération de la procédure de création d'un syndicat des enseignants de l'éducation nationale et du maintien de la section maternelle dans le giron du ministère de l'Éducation nationale.

D'autres rounds de négociations eurent lieu durant l'année 1991 avec différents ministres de l'Éducation nationale. D'abord, avec le ministre Michel Antchouey, les 13 février¹² et 4 mars 1991¹³. Les concertations permirent aux négociateurs de faire le point sur les questions querellées : l'organisation des concours professionnels, le statut particulier des enseignants, les premières constructions scolaires, le matériel pédagogique et didactique, la situation sur l'octroi des postes budgétaires, les indemnités de logement et de transport. Ensuite, ce furent les rencontres des 15, 18 et 30 juillet 1991 avec la ministre Paulette Moussavou Missambo¹⁴, négociations engagées à la suite d'une autre grève du Seena, déclenchée quelques jours auparavant. Au cours de ces séances de concertation, il fut question de faire le bilan à mi-parcours de l'état d'avancement des différentes doléances des enseignants. À la différence des précédentes rencontres, les représentants des enseignants exigèrent l'adoption d'une fiche de suivi des négociations indiquant un échéancier de réalisation des points de revendications. Puis, ce fut la grande rencontre

11. Ministère de l'Éducation nationale, *Procès-verbal de la réunion quadripartite ministère de l'Éducation nationale, chefs d'établissement, associations des parents d'élèves et la Coordination des enseignants de l'éducation nationale*, décembre 1990.

12. Ministère de l'Éducation nationale, *Compte rendu de la réunion ministère de l'Éducation nationale et la Coordination des enseignants de l'éducation nationale*, février 1991.

13. Ministère de l'Éducation nationale, *Compte rendu de la réunion ministère de l'Éducation nationale et la Coordination des enseignants de l'éducation nationale*, mars 1991.

14. Ministère de l'Éducation nationale, *Compte rendu de la réunion ministère de l'Éducation nationale et le bureau national du Syndicat des enseignants de l'éducation nationale*, août 1991.

de la Présidence de la République du jeudi 26 mars 1992¹⁵. Cette audience intervenait à la suite d'une autre grève du Seena, déclenchée le 27 janvier et qui paralysait l'école gabonaise depuis plusieurs mois, exposant les élèves à une année blanche. Un incident malheureux s'était d'ailleurs produit lors de cette grève, avec la blessure d'un jeune élève au cours de la manifestation de la RTG. La rencontre concernait l'ensemble des acteurs syndicaux et gouvernementaux en négociation. La délégation du Seena était composée de mesdames Mwalango, Rosine Ndombi, Rose Allogo et monsieur Janvier Ngeuma Mboumba. Y étaient également représentés, les membres des bureaux du Syndicat autonome des enseignants du Gabon (Saeg), de la Coordination des parents d'élèves, de SOS enfants, du Comité de réflexion et de propositions ainsi que la Coordination des coopératives et des élèves délégués des établissements de Libreville. Côté gouvernement, on notait la présence du Premier ministre Casimir Oye Mba, des ministres de l'Éducation nationale, Paulette Moussavou Missambo, de l'Habitat, Andrien Nkoghe Essingone, des Finances, Paul Toungui, et de la Planification, Emmanuel Ondo Methogo. Le but de cette rencontre était, pour le président de la République, Omar Bongo, de communiquer au monde de l'éducation «les nouvelles mesures en vue de répondre favorablement aux attentes des uns et des autres, avant de trouver des solutions définitives à la crise de l'enseignement»¹⁶.

Cette audience à la Présidence de la République est la dernière mention, dans les documents écrits, du dialogue social entre enseignants et gouvernement gabonais. Même le quotidien *L'Union* est muet sur ce fait entre 1993 et 2003. Ce silence s'explique, peut-être, par une espèce de lassitude qu'aurait éprouvé le journal, de relayer sans cesse les mêmes faits de grèves et de négociations syndicales. Cela dit, des témoins directs affirment que les négociations entre le Seena et les autorités publiques n'ont point été interrompues après le passage à la Présidence de la

15. *L'Union* n° 4859 du vendredi 27 mars 1992, p. 6.

16. *L'Union* n° 4859 du vendredi 27 mars 1992, p. 6.

République. Samuel Ngoua Ngou, premier secrétaire général du Seena, l'atteste formellement en ces termes : « Je dois vous dire, de votre humble serviteur à Christiane [Bitougat], que la dynamique fut maintenue dans la tenue des négociations avec les pouvoirs publics »¹⁷. Un fait que corrobore Alice Andeme Ella, membre du bureau exécutif du Seena, conduit par Christiane Bitougat :

Pendant le premier mandat de Christiane Bitougat (1996-1999), le Seena négociait régulièrement avec la tutelle, c'est-à-dire qu'à chaque fois que nous posions nos cahiers de charge, on nous appelait au ministère pour discuter. Par exemple, sous le feu ministre André Mba Obame de 1999 à 2001, le Seena n'avait pas grevé [sic] parce que nous discutons régulièrement et les résultats étaient toujours au rendez-vous¹⁸.

Ainsi, entre 1990 et 2003, le dialogue social entre le Seena et les pouvoirs publics était régulier. Et, comme le suggère le dernier informateur, ce dialogue faisait avancer la cause des enseignants.

3. Des résultats progressistes

Incontestablement, les différents rounds de négociations entre le Seena et les pouvoirs publics ont eu un impact mélioratif sur la condition enseignante au Gabon entre 1990 et 2003. En effet, l'analyse des sources, aussi bien écrites qu'orales, montre des résultats progressistes, issus du dialogue social entre les enseignants et l'État. Ces résultats ont permis la transformation de l'ordre social des enseignants. En ce sens, on est ici en présence d'un mouvement social, comme l'enseigne le sociologue français E. Neveu (2015, p. 9) pour qui un mouvement social comporte trois dimensions essentielles, dont la première porte sur son action collective, autrement dit un agir-ensemble intentionnel marqué par la volonté des acteurs de se mobiliser de concert. Les acteurs, dans la présente étude, sont les enseignants du Gabon,

17. Entretien réalisé avec Samuel Ngoua Ngou, le 17 juillet 2018 à Libreville.

18. Entretien réalisé avec Alice Andeme Ella, le 13 novembre 2018 à Libreville.

mobilisés autour d'un syndicat, le Seena. Ensuite, la deuxième dimension renvoie à la logique de revendication qui guide un mouvement social, lequel se développe dans une dynamique de défense d'un intérêt matériel ou d'une cause. Dans le cas du Seena, il apparaît que ce mouvement incarne clairement un projet de changement social, à en juger par les multiples doléances qui mobilisent les enseignants. Enfin, un mouvement social revêt une dimension politique. Il s'agit de la relation que le mouvement social entretient avec les autorités politiques ou publiques. Les différentes rencontres de négociations organisées dans le secteur de l'éducation attestent bien du rapport du mouvement enseignant avec les pouvoirs politiques. Cette relation a été un moteur du progrès social dans la période 1990-2003, comme le montre le tableau 2.

Ce tableau présente les résultats issus des négociations entre le Seena et les autorités publiques entre 1990 et 2003. Comme on peut le constater, plusieurs doléances des enseignants ont été satisfaites au cours de cette période de dialogue social soutenu. Sur le plan des conditions de travail, il faut d'abord noter le lancement d'un vaste programme de construction des bâtiments scolaires, notamment dans le primaire où les besoins étaient importants. Celui-ci a permis la construction de 1 200 salles de classe sur toute l'étendue du territoire national, sur la période 1991-1998¹⁹. À Libreville, par exemple, plusieurs complexes scolaires furent construits, dans les quartiers de derrière l'ENSET, Nzeng-Ayong, Beau-Séjour, Mindoubé, Batavéa, Jean-Paul II, Akébé-Ville, Cité Damas, Cité Mébiame, Sorbonne..., soit dans l'ensemble 361 salles de classe, 25 bureaux de directeurs d'école, 21 logements, 26 blocs sanitaires, le tout pour un montant global de dix milliards de francs CFA²⁰, rien que sur la période 1991-1993. À l'intérieur du pays, sur la même période, 323 salles de classe ont été construites²¹.

19. Ministère de l'Éducation nationale, *Rapport EPT-Gabon*, 2000, p. 10.

20. *L'Union* n° 5327 du mercredi 13 octobre 1993, p. 3.

21. *Ibidem*.

Revendications	Résultats
Construction des infrastructures scolaires	1.200 salles de classe
Équipements scolaires	19.350 tables-bancs, 579 bureaux, 657 chaises
Matériel pédagogique et didactique	Dotations budgétaires de près 350 millions de francs CFA
Réouverture des concours professionnels	Concours des catégories C et B, formation des inspecteurs et conseillers pédagogiques, recyclages des maîtres et professeurs du second degré général
Maintien de la section maternelle	Effectif
Statut particulier des enseignants	Effectif, loi n° 20/92 du 8 mars 1993 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur éducation
Droit syndical des enseignants	Effectif, loi n° 18/92 du 18 mai 1993 fixant les conditions de constitution et le fonctionnement des organisations syndicales des agents de l'État
Postes budgétaires	3.000 recrutements
Indemnités de logement et de transport	Augmentation de 50 % de la prime de logement
Allocation mensuelle forfaitaire	85.000 francs CFA pour les enseignants stagiaires
Logements	300 parcelles de terrain

Sources : Ministère de l'Éducation nationale, *Rapport EPT-Gabon*, 2000, p. 10; Ministère de l'Éducation nationale, *Programme de construction et d'équipement scolaire*, 1991-1998; Ministère de l'Éducation nationale, *Procès-verbal des rencontres, le ministre de l'Éducation nationale et le Syndicat des enseignants de l'éducation nationale*, août 1991; *L'Union* n° 4850 du mardi 17 mars 1992, p. 5; *L'Union* n° 4859 du vendredi 27 mars 1992, p. 6; *L'Union* n° 5327 du mercredi 13 octobre 1993, p. 3.

Tabl. 2. Résultats du dialogue social Seená – État (1990-2003)

La construction de ces infrastructures était accompagnée de la livraison des équipements scolaires nécessaires aux enseignements, soit 19 350 tables-bancs, 579 bureaux et

657 chaises sur la période 1992-1998²². En outre, des dotations budgétaires de près de 350 millions de francs CFA avaient été prévues sur la période 1990-1991 pour l'achat du matériel pédagogique et didactique²³. Les enseignants avaient également obtenu la réouverture des concours professionnels pour les catégories C et B, et aussi la mise en place d'un programme de formation des inspecteurs et conseillers pédagogiques, et un programme de recyclage de 1 500 maîtres et professeurs du second degré général; tout cela dans le cadre de la déclinaison du plan de carrière de l'enseignant²⁴. Tout comme, ils avaient aussi obtenu le maintien de la section maternelle sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale; et, surtout, l'adoption du statut particulier de l'enseignant avec la loi n° 20/92 du 8 mars 1993 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur éducation. Enfin, les enseignants jouissaient dorénavant de la liberté syndicale grâce à l'adoption de la loi n° 18/92 du 18 mai 1993 fixant les conditions de constitution et le fonctionnement des organisations syndicales des agents de l'État.

Les enseignants obtinrent également des résultats favorables sur le plan des conditions d'existence. Ainsi, sur la période 1990-2000, 3 000 postes budgétaires furent mis à la disposition du ministère de l'Éducation nationale pour l'intégration dans la Fonction publique des enseignants²⁵. De même, l'État avait consenti une augmentation de 50 % de l'indemnité de logement, et le versement d'une allocation mensuelle forfaitaire de 85 000 francs CFA aux stagiaires en attente de postes budgétaires²⁶. Au sujet du problème de logement, l'État promettait 300 parcelles de terrain aux enseignants²⁷. Toutefois, une enquête plus poussée est nécessaire afin de vérifier l'effectivité de cette mesure au

22. Ministère de l'Éducation nationale, *Programme de construction et d'équipement scolaire, 1991-1998*.

23. Ministère de l'Éducation nationale, *Procès-verbal des rencontres, le ministre de l'Éducation nationale et le Syndicat des enseignants de l'éducation nationale*, août 1991.

24. *L'Union* n° 4850 du mardi 17 mars 1992, p. 5.

25. Ministère de l'Éducation nationale, *Rapport EPT-Gabon*, 2000, p. 20.

26. *L'Union* n° 4850 du mardi 17 mars 1992, p. 5.

27. *L'Union* n° 4859 du vendredi 27 mars 1992, p. 6.

bénéfice des enseignants. Autre bémol, les enseignants n'obtinrent pas l'augmentation des salaires, dans la mesure où la satisfaction de cette doléance impliquait l'ensemble des fonctionnaires gabonais.

On le voit, toutes ces mesures constituaient des réponses concrètes des autorités publiques aux revendications des enseignants. Ces décisions permettaient effectivement une amélioration de la condition sociale des enseignants, laquelle était la résultante d'un dialogue social productif entre partenaires engagés et volontaires. En exprimant des revendications, dans le cadre unique de l'action syndicale, c'est-à-dire sans intention de remise en cause du pouvoir politique établi, le Seena avait su poser les bases d'un dialogue de confiance avec les pouvoirs publics, comme en témoigne l'engagement suivant du syndicat des enseignants au cours d'une séance de travail avec le gouvernement : «[...], le SEENA a promis, au nom des enseignants, de ne jamais faire l'amalgame entre les activités syndicales et extra-professionnelles»²⁸. Du côté des autorités politiques, on notait une volonté affirmée de dialoguer avec les partenaires sociaux afin de trouver des solutions idoines susceptibles de résoudre les nombreuses revendications des enseignants. Un témoin de ces négociations de l'époque, Apollinaire Mve Mba, reconnaît cette attitude positive des gouvernants :

À l'époque du feu président Bongo, surtout entre 1990 et 2001, les choses bougeaient dans les lignes. On ressentait une réelle volonté des gouvernants à discuter avec les partenaires sociaux, le Seena le plus souvent. Ils répondaient favorablement à nos doléances, ils privilégiaient le dialogue. C'est vrai qu'on pouvait leur reprocher d'un certain nombre de choses, mais ils avaient vraiment cette envie de négocier avec nous. Sous le feu ministre André Mba Obame, nous n'avons pas connu de grèves parce qu'il tenait régulièrement-

28. Ministère de l'Éducation nationale, *Compte rendu de la réunion ministère de l'Éducation nationale et le bureau national du Syndicat des enseignants de l'éducation nationale*, août 1991.

des rencontres avec les partenaires sociaux. Avec lui, plusieurs importantes [doléances] avaient été réalisées. Par exemple, le plan de carrière de l'enseignant²⁹.

Conclusion

Il appert que le dialogue social fut un instrument efficace pour l'amélioration de la condition enseignante entre 1990 et 2003. Créé à la faveur de la restauration démocratique du début de l'année 1990, le Syndicat des enseignants de l'éducation nationale (Seena) fut le véritable porte-étendard de la corporation des enseignants pour porter auprès des gouvernants leurs revendications, lesquelles exprimaient leurs aspirations au changement social. Grâce à une intense activité syndicale, marquée par des grèves et des débrayages répétitifs, le Seena avait su pousser les pouvoirs publics à la table des négociations, afin d'obtenir une transformation des conditions de travail et de vie des enseignants gabonais. S'ouvrit alors un dialogue social régulier entre le Seena et les autorités publiques à travers une série de rounds de négociations, dont les résultats furent progressistes pour le monde de l'éducation. Les conclusions issues de ces négociations permirent, en effet, un progrès social, au double plan des conditions de travail et d'existence. La bonne disposition des acteurs, syndicaux et gouvernementaux, pour le dialogue social a été le facteur essentiel de l'évolution de la condition sociale des enseignants sur la période 1990-2003, en dépit de ce que pense A. Moudjègou Moussavou (2007) qui souligne que l'action syndicale des enseignants est marquée par l'inertie de l'État employeur et le comportement corruptible des leaders syndicaux. Même si elle est avérée, cette assertion est toutefois à nuancer au regard de la complexité du monde syndical gabonais ; laquelle appelle, au final, des études plus approfondies des chercheurs gabonais en sciences sociales et historiques.

29. Entretien réalisé avec Apollinaire Mve Mba, le 13 août 2018 à Libreville.

Sources

Archives du ministère de l'Éducation nationale

Ministère de l'Éducation nationale, *Procès-verbal de la réunion quadripartite ministère de l'Éducation nationale, chefs d'établissement, associations des parents d'élèves et la Coordination des enseignants de l'éducation nationale*, décembre 1990.

Ministère de l'Éducation nationale, *Compte rendu de la réunion ministère de l'Éducation nationale et la Coordination des enseignants de l'éducation nationale*, janvier 1991.

Ministère de l'Éducation nationale, *Compte rendu de la réunion ministère de l'Éducation nationale et la Coordination des enseignants de l'éducation nationale*, février 1991.

Ministère de l'Éducation nationale, *Compte rendu de la réunion ministère de l'Éducation nationale et la Coordination des enseignants de l'éducation nationale*, mars 1991.

Ministère de l'Éducation nationale, *Compte rendu de la réunion ministère de l'Éducation nationale et le bureau national du Syndicat des enseignants de l'éducation nationale*, août 1991.

Ministère de l'Éducation nationale, *Procès-verbal des rencontres, le ministre de l'Éducation nationale et le Syndicat des enseignants de l'éducation nationale*, août 1991.

Ministère de l'Éducation nationale, *Rapport EPT-Gabon*, 2000.

Ministère de l'Éducation nationale, *Programme de construction et d'équipement scolaire, 1991-1998*.

Presse écrite

L'Union n° 4232 du mardi 13 février 1990, p. 4.

L'Union n° 4235 du vendredi 16 février 1990, p. 4.

L'Union n° 4850 du mardi 17 mars 1992, p. 5.

L'Union n° 4859 du vendredi 27 mars 1992, p. 6.

L'Union n° 5327 du mercredi 13 octobre 1993, p. 3.

Enquête orale

N°	Noms et prénoms	Âges	Fonctions	Dates et lieux des entretiens
1	Andeme Ella Alice	55 ans	Ancienne trésorière du Seena (1995- 2005)	14/11/2018 à Libreville
2	Memiaghé Magloire	40 ans	Membre du bureau national du Seena	20/10/2018 à Libreville
3	Mve Mba Apollinaire	43 ans	Secrétaire national du Sena	13/08/2018 à Libreville
4	Ngoua Ngou Samuel	58 ans	Ancien secrétaire général du Seena (1991-1995)	17/07/2018 à Libreville

Bibliographie

ELLA KING ZOCK, 1998, *Le mouvement syndical au Gabon de 1968 à 1990*, mémoire de maîtrise d'histoire, Libreville, Université Omar Bongo.

GUIBOUMOU Christelle, 2007, *Action syndicale et impact sur la situation socioéconomique des populations ouvrières au Gabon de 1960 à nos jours*, thèse de doctorat de sciences économiques et sociales, Lille, Université des sciences et technologies de Lille 1.

MESSI ME NANG Clotaire, 2012, «Le syndicalisme gabonais entre 1940 et 1960 : une force anticoloniale?», *Les Cahiers d'Histoire et Archéologie*, 14, p. 67-78.

MESSI ME NANG Clotaire, 2014, *Les chantiers forestiers au Gabon. Une histoire sociale des ouvriers africains*, Paris, L'Harmattan.

MINTO'O MENIE Marlaise Kévin, 2018, *Dialogue social au Gabon de 1990 à 2015*, mémoire de master d'histoire, Libreville, Université Omar Bongo.

MOUDJEGOU MOUSSAVOU Aimé, 2007, *Le syndicalisme des enseignants du secteur public au Gabon de 1990 à nos jours : contribution au fondement d'une sociologie du pouvoir au Gabon*, thèse de doctorat de sociologie, Paris, Université Paris 5 Descartes.

NDANGOUNA Sylviana Fanny, 2009, *Les syndicats et les conflits sociaux au Gabon de 1944 à 2003*, mémoire de maîtrise d'histoire, Libreville, Université Omar Bongo.

NKEZE IGOUWE Edwige Claire, 1983, *La vie politique et syndicale dans l'Ogooué-Maritime de 1945 à 1960*, mémoire de maîtrise d'histoire, Libreville, Université Omar Bongo.

NDOMBET Wilson-André, 2009, *Renouveau démocratique et pouvoir au Gabon*, Paris, Karthala.

NEVEU Erik, 2015, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.

ONDIMBA EPIGAT Gilbert, 1978, *Les mouvements syndicalistes et les mouvements politiques du Congo et du Gabon (1940-1964)*, thèse de doctorat de 3^e cycle d'histoire, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.